

REPUBLIQUE ISLAMIQUE DE MAURITANIE

HONNEUR - FRATERNITE - JUSTICE

MINISTERE DES FINANCES



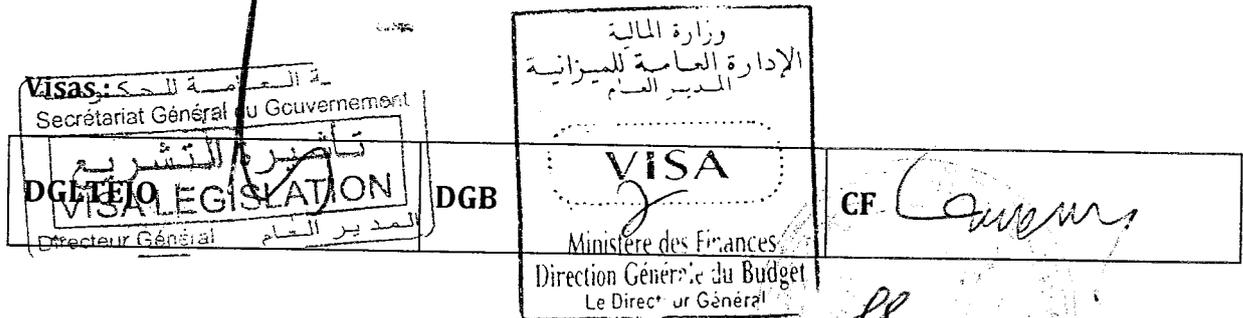
**Décret n° 2012-214 portant ouverture de crédits d'avance
sur le budget général de l'Etat au titre de l'année 2012**

Direction Générale du Budget

Août 2012

-----000-----

Premier Ministère



Décret n° 2012-214 portant ouverture de crédits d'avance
sur le budget général de l'Etat au titre de l'année 2012

LE PREMIER MINISTRE,

Sur rapport du Ministre des finances,

- Vu la Constitution du 20 juillet 1991, révisée en 2006 et en 2012 ;
- Vu la loi n° 78-011 du 19 janvier 1978 portant loi organique relative aux lois de finances et ses textes modificatifs ;
- Vu la loi n° 2012-002 du 19 janvier 2012 portant loi de finances initiale pour l'année 2012 ;
- Vu le décret n° 094-2009 du 11 août 2009 portant nomination du Premier Ministre ;
- Vu le décret n° 157-2007 du 06 septembre 2007 relatif au Conseil des ministres et aux attributions du Premier Ministre et des Ministres ;
- Vu le décret n° 026-2011 du 12 février 2011 portant nomination de certains membres du Gouvernement ;
- Vu le décret n° 086-2011 du 30 mai 2011 fixant les attributions du Ministre des finances et l'organisation de l'administration centrale de son département ;

Le Conseil des ministres entendu le 30 août 2012

DECRETE :

Article Premier : il est ouvert, sur le budget général de l'Etat de l'année 2012, des crédits d'avance à hauteur de Quarante cinq milliards huit cent cinquante deux millions six cent seize mille neuf cent quatre vingt (45.852.616.980) Ouguiya.

Article 2 : Ces crédits sont répartis conformément aux inscriptions budgétaires ci-après :

45 852 616 980

Décret d'Avance 2012

NOMENCLATURE DETAILLÉE MONTANT

TITRE N 17

MINISTÈRE DES AFFAIRES
ECONOMIQUES ET DU DEVELOPPEMENT

TOTAL DU TITRE : 27 000 000

01 : BUDGET DE FONCTIONNEMENT

TOTAL : 27 000 000

Chap 41 ONS - OFFICE NATIONAL DE LA STATISTIQUE 27 000 000

S/Chap 01 ons - office national de la statistique 27 000 000

Partie 4 Subventions et transferts 27 000 000

Article 1 Dons, subventions et transferts 27 000 000

Paragrap 1 Transferts aux établissements publics et autres 27 000 000

TITRE N 21

MINISTÈRE DE L'ÉQUIPEMENT ET DES
TRANSPORTS

TOTAL DU TITRE : 2 000 000 000

02 : BUDGET D'INVESTISSEMENT

TOTAL : 2 000 000 000

Chap 11 DIRECTION DES INFRASTRUCTURES DE TRANSPORT 2 000 000 000

S/Chap 27 programme des travaux routiers et voiries 2 000 000 000

Partie 6 Acquisition d'avoirs fixes 2 000 000 000

Article 2 Immobilisation corporelles 2 000 000 000

Paragrap 2 Construction 2 000 000 000

TITRE N 53

MINISTÈRE DE LA SANTÉ

TOTAL DU TITRE : 500 000 000

02 : BUDGET D'INVESTISSEMENT

TOTAL : 500 000 000

Chap 01 CABINET 500 000 000

S/Chap 26 Appui à la réalisation des OMDs/ Santé 500 000 000

Partie 6 Acquisition d'avoirs fixes 500 000 000

Article 2 Immobilisation corporelles 500 000 000

Paragrap 8 Autres immobilisation corporelles 500 000 000

TITRE N 82

MINISTÈRE DU PÉTROLE, DE L'ÉNERGIE
ET DES MINES

TOTAL DU TITRE : 8 991 539 000

01 : BUDGET DE FONCTIONNEMENT

TOTAL : 8 991 539 000

Chap 01 CABINET 8 991 539 000

S/Chap 75 subvention du prix de gaz 2 700 000 000

NOMENCLATURE DETAILLÉE MONTANT

Partie 4 Subventions et transferts 2 700 000 000

Article 1 Dons, subventions et transferts 2 700 000 000

Paragrap 1 Transferts aux établissements publics et autres 2 700 000 000

S/Chap 76 Arriérés marge corrective(T2 et T4 2011) 6 291 539 000

Partie 4 Subventions et transferts 6 291 539 000

Article 1 Dons, subventions et transferts 6 291 539 000

Paragrap 1 Transferts aux établissements publics et autres 6 291 539 000

TITRE N 96

PROGRAMME D'INTERVENTION ET
D'ESPOIR

TOTAL DU TITRE : 9 600 000 000

01 : BUDGET DE FONCTIONNEMENT

TOTAL : 9 600 000 000

Chap 01 PROGRAMME D'INTERVENTION ET D'ESPOIR 9 600 000 000

S/Chap 04 Divers et Autres 9 600 000 000

Partie 4 Subventions et transferts 9 600 000 000

Article 1 Dons, subventions et transferts 9 600 000 000

Paragrap 1 Transferts aux établissements publics et autres 9 600 000 000

TITRE N 99

DÉPENSES COMMUNES, CHARGES DE LA
DETTE ET COMPTES SPÉCIAUX DU
TRÉSOR (COMPTES DE PRÊTS,
D'AVANCES ET DE PARTICIPATIONS,
COMPTES D'AFFECTATION SPÉCIALE)

TOTAL DU TITRE : 24 734 077 980

01 : BUDGET DE FONCTIONNEMENT

TOTAL : 18 138 698 150

Chap 91 DEPENSES COMMUNES ET DIVERS 18 138 698 150

S/Chap 01 dépenses communes et divers 14 788 698 150

Partie 2 Biens et Services 34 000 000

Article 3 Autres charges externes 34 000 000

Paragrap 2 Prestations de services divers 34 000 000

Partie 4 Subventions et transferts 14 754 698 150

Article 1 Dons, subventions et transferts 14 754 698 150

Paragrap 1 Transferts aux établissements publics et autres 14 754 698 150

S/Chap 78 Contrôle des importations 150 000 000

Partie 2 Biens et Services 150 000 000

Article 3 Autres charges externes 150 000 000

Paragrap 2 Prestations de services divers 150 000 000

S/Chap 82 Arriérés Fournisseurs Etat 700 000 000

Partie 4 Subventions et transferts 700 000 000

Article 1 Dons, subventions et transferts 700 000 000

Paragrap 1 Transferts aux établissements publics et autres 700 000 000

S/Chap 83 Arriérés Crédits d'Impôt 2 500 000 000

Partie 4 Subventions et transferts 2 500 000 000

Article 1 Dons, subventions et transferts 2 500 000 000

Paragrap 1 Transferts aux établissements publics et autres 2 500 000 000

Décret d'Avance 2012

2

NOMENCLATURE DETAILLEE MONTANT**NOMENCLATURE DETAILLEE MONTANT****02 : BUDGET D'INVESTISSEMENT****TOTAL : 500 000 000****Chap 05 AUTRES INVESTISSEMENTS 500 000 000****S/Chap 01 divers, autres 500 000 000****Partie 6 Acquisition d'avoirs fixes 500 000 000****Article 2 Immobilisation corporelles 500 000 000****Paragrap 8 Autres immobilisation corporelles 500 000 000****06 : COMPTES SPÉCIAUX DU TRÉSOR (COMPTES DE PRÊTS, D'AVANCES, DE PARTICIPATIONS ET COMPTES D'AFFECTATION SPÉCIALE)****TOTAL : 6 095 379 830****Chap 01 COMPTES DE PRÊTS, D'AVANCES ET DE PARTICIPATIONS 6 095 379 830****S/Chap 01 comptes de prêts, d'avances et de participations 6 095 379 830****Partie 9 Prêts, avances et participations 6 095 379 830****Article 3 Participations 6 095 379 830****Paragrap 1 Prise participation 6 095 379 830**

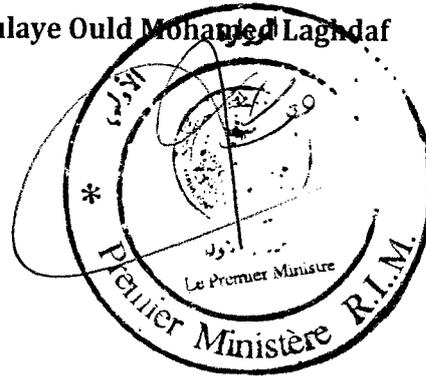
Article 3 : les crédits ouverts par le présent décret seront soumis à l'approbation du Parlement conformément aux dispositions de l'article 30 de la loi n°78-011 du 19 janvier 1978 portant loi organique relative aux lois de finances.

Article 4 : le Ministre des finances est chargé de l'application du présent décret qui sera publié au Journal Officiel de la République Islamique de Mauritanie.

02 SEP 2012

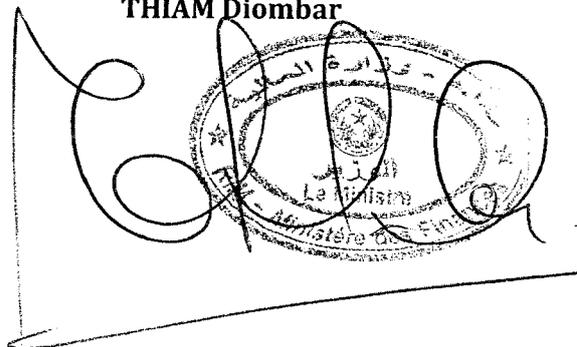
Nouakchott, le

Dr Moulaye Ould Mohamed Laghdaf



Le Ministre des finances,

THIAM Diombar



Ampliations :

- MSG/PR
- MF
- DGLTEJO
- IGE
- CF
- DGB
- DGTCP
- JO



Décret d'Avance 2012

Annexe: Répartition dépenses additionnelles par titre budgétaire (en UM)

CODE TITRE/CHAP	TITRE BUDGETAIRE	Type de budget	LFI (1)	Décret d'avance (2)	Total 2012 (LFR) (1) + (2)
17	Ministère des Affaires Economiques et du Développement			27 000 000	27 000 000
41	- Office National de la Statistique * Remboursement avance contribut° FADES financement RGPH	Fonctionnement		27 000 000 27 000 000	27 000 000 27 000 000
21	Ministère de l'Équipement et des Transports		4 419 830 000	2 000 000 000	6 419 830 000
11	- Direction des Infrastructures de Transport * Programme de travaux routiers et de voiries	Investissement	4 419 830 000 4 419 830 000	2 000 000 000 2 000 000 000	6 419 830 000 6 419 830 000
53	Ministère de la Santé			500 000 000	500 000 000
01	- Cabinet * Appui à la réalisation des OMDs	Investissement		500 000 000 500 000 000	500 000 000 500 000 000
82	Ministère du Pétrole, de l'Énergie et des Mines		7 000 000 000	8 991 539 000	15 991 539 000
01	- Cabinet * Subvention différentiel prix gaz * Arriérés marge corrective hydrocarbures (T2 et T4 2011)	Fonctionnement	7 000 000 000 7 000 000 000	8 991 539 000 2 700 000 000 6 291 539 000	15 991 539 000 9 700 000 000 6 291 539 000
96	Programme d'Intervention et d'Espoir		23 233 000 000	9 600 000 000	32 833 000 000
01	- Programme d'Intervention et d'Espoir	Fonctionnement	23 233 000 000	9 600 000 000	32 833 000 000
99	Dépenses Communes, Charges de la dette et CST		26 421 049 802	24 734 077 980	51 155 127 782
01	- Dépenses communes et diverses (factures eau/électricité, propreté Nktt, marge corrective, STP, EPA, etc.) - Contrôle des importations - Arriérés fournisseurs Etat - Arriérés crédits d'impôts	Fonctionnement	18 078 362 378 1 375 937 424	14 788 698 150 150 000 000 700 000 000 2 500 000 000	32 867 060 528 1 525 937 424 700 000 000 2 500 000 000
05	- Autres investissements (Réserves Générales BCI)/Divers autres	Investissement	6 666 750 000	500 000 000	7 166 750 000
01	- Comptes de prêts, d'avance et de participations	Comptes spéciaux du Trésor	300 000 000	6 095 379 830	6 395 379 830
	TOTAL GENERAL		61 073 879 802	45 852 616 980	106 926 496 782
	Dont: Fonctionnement		49 687 299 802	36 757 237 150	86 444 536 952
	Investissement		11 086 580 000	3 000 000 000	14 086 580 000